

PU Primer PB 720 — Composant B

Traduction française de la source anglaise issue de la source turque · MSDS_030 / EN-23 · Révision 0 · 19.01.2022

Préparée selon les règlements cités dans la source et les prescriptions de sécurité applicables.

1. Identification

Produit : PU Primer PB 720, mélange, composant B. Usage identifié : durcisseur d'un primaire généraliste à deux composants à base de polyuréthane..
Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara ; tél. et fax 0312 626 50 12 ;
info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison UZEM 114 ; +90 312 626 5012. Source MSDS EN-23, révision 0, 19.01.2022.

2. Identification des dangers

Classification SEA : toxicité aiguë par inhalation (vapeurs), cat. 4, H332 ; irritation cutanée, cat. 2, H315 ; irritation oculaire grave, cat. 2, H319 ; sensibilisation respiratoire, cat. 1, H334 ; sensibilisation cutanée, cat. 1, H317 ; cancérogénicité, cat. 2, H351 ; STOT exposition unique, cat. 3, irritation respiratoire, H335 ; STOT expositions répétées, cat. 2, H373. Pictogrammes GHS07/GHS08 ; mention Danger. Composant dangereux : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues. Conseils P201 obtenir des instructions avant utilisation ; P202 ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les consignes ; P233 garder fermé ; P260 ne pas respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver soigneusement mains, bras et visage à l'eau et au savon après manipulation ; P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

3. Composition / informations sur les composants

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, CAS 9016-87-9, CE 618-498-9 : 60–90 % ; Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Resp. Sens. 1 H334 ; Skin Sens. 1 H317 ; Carc. 2 H351 ; STOT SE 3 H335 ; STOT RE 2 H373.

4. Premiers secours

Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration ; appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Peau : rincer à l'eau ou sous la douche ; retirer immédiatement les vêtements contaminés ; en cas d'irritation ou d'éruption, demander un avis médical. Yeux : A, rincer à l'eau par précaution ; B, rincer prudemment à l'eau plusieurs minutes, retirer les lentilles si elles peuvent l'être facilement et poursuivre le rinçage ; si l'irritation persiste, demander un avis médical. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. A : irritation cutanée. B : irritation respiratoire, allergie/asthme ou difficultés respiratoires par inhalation, réaction cutanée allergique et irritation oculaire possibles. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). A : liquide et vapeurs inflammables ; fumées toxiques possibles en cas d'incendie. B : appliquer les mesures de lutte contre l'incendie adaptées au lieu et aux matériaux présents. Ne pas intervenir sans équipement adapté ; porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ventiler la zone ; supprimer flammes nues, étincelles et tabac. A : éviter le contact avec la peau et les yeux. B : ne pas respirer poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols et éviter le contact avec peau et yeux. Les intervenants portent un équipement adapté (voir section 8). Éviter le rejet dans l'environnement. Absorber le liquide avec un matériau absorbant ; prévenir les autorités si le produit atteint les égouts ou les eaux publiques. Éliminer dans une installation autorisée (section 13).

7. Manipulation et stockage

Éloigner chaleur, étincelles, flammes et surfaces chaudes ; ne pas fumer. Utiliser des outils anti-étincelles, prévenir les décharges électrostatiques et employer un équipement antidéflagrant. Utiliser des protections individuelles et éviter les contacts avec peau et yeux. B : obtenir les instructions avant utilisation et ne pas manipuler avant d'avoir lu/compris les consignes ; éviter toute inhalation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après manipulation. Stocker au frais, dans un lieu bien ventilé et dans le récipient fermé ; B : conserver sous clé.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle : aucune information supplémentaire. Assurer une bonne ventilation. Porter des gants, des lunettes de sécurité et des vêtements adaptés. A : en cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée. B : porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide. Couleur : incolore. Odeur caractéristique. Seuil olfactif, pH, vitesse d'évaporation relative, point de congélation, point d'ébullition, pression de vapeur relative, viscosité cinématique, propriétés explosives/oxydantes et limites d'explosivité : aucune donnée disponible. Point de fusion : non applicable. Point d'éclair : aucune donnée disponible. Auto-inflammation : 42 °C. Pression de vapeur : 6,7 hPa. Masse volumique : 1,18–1,28 g/cm³. Solubilité dans l'eau : insoluble. Viscosité dynamique : 150–250 mPa·s.

10. Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en utilisation normale. Éviter les surfaces chaudes, la chaleur, les flammes et les étincelles ; éliminer les sources d'inflammation. Aucune donnée supplémentaire sur les incompatibilités. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par inhalation (vapeurs) : nocif par inhalation ; ATE SEA des vapeurs : 12.222222222 mg/L/4 h. Irritation cutanée et oculaire grave. Sensibilisation respiratoire : allergie/asthme ou difficultés respiratoires possibles par inhalation ; réaction cutanée allergique possible. Mutagénicité germinale : non classée. Cancérogénicité : cancer suspecté. Toxicité pour la reproduction : non classée. STOT exposition unique : irritation respiratoire possible. STOT expositions répétées : atteintes aux organes possibles en cas d'exposition prolongée/répétée. Danger par aspiration : non classé.

12. Informations écologiques

Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme entraînant des effets néfastes durables sur l'environnement. Toxicités aquatiques aiguë et chronique : non classées. Persistance/dégradabilité, bioaccumulation, mobilité dans le sol, évaluation PBT/vPvB : aucune information supplémentaire. Ozone : non classé. Autres effets : aucune information supplémentaire ; aucun effet connu selon le commentaire GWPmix.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux consignes de tri d'un collecteur de déchets agréé. A : des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions applicables au transport routier ADR, ferroviaire RID, maritime IMDG et aérien IATA. ONU, nom d'expédition, classe, groupe d'emballage, danger environnemental, précautions et transport en vrac : non applicables.

15. Informations réglementaires

Références citées dans la source : règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel du 02.04.2015, n° 29314) ; méthodes d'essai des propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques (11.12.2013, n° 28848) ; santé et sécurité au travail avec substances chimiques (12.08.2013, n° 28733) ; inventaire et contrôle des produits chimiques et restrictions/interdictions (26.12.2008, n° 27092). Selon la source, le produit ne contient pas de substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone (12.11.2008, n° 27052).

16. Autres informations

Classes/mentions : Acute Tox. 4 inhalation = toxicité aiguë cat. 4 ; STOT SE 3 = toxicité spécifique pour certains organes, exposition unique, cat. 3, irritation des voies respiratoires ; STOT RE 2 = toxicité spécifique pour certains organes, expositions répétées, cat. 2 ; Skin Sens. 1 = sensibilisation cutanée cat. 1 ; Skin Irrit. 2 = irritation cutanée cat. 2 ; Eye Irrit. 2 = irritation oculaire cat. 2 ; Carc. 2 = cancérogénicité cat. 2 ; Resp. Sens. 1 = sensibilisation respiratoire cat. 1. H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H319 irritation oculaire grave ; H332 nocif par inhalation ; H334 allergie/asthme/difficultés respiratoires possibles ; H335 irritation respiratoire possible ; H351 cancer suspecté ; H373 atteintes aux organes possibles après exposition prolongée/répétée. Les informations reflètent les connaissances/expérience disponibles à la préparation, sans garantie d'exhaustivité/exactitude ni spécification de qualité ; usage limité au mélange indiqué.